Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212201958-20251204-20250613-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, , S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusés : R.BERTHOU, procuration à G.LE BRIAND
A.LE MORVAN procuration à S.MOREAU
Secrétaire : F.AMBERT
Assistait : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

SPECTACLES ÉCOLES (8.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition de LANNION TRÉGOR COMMUNAUTÉ, de permettre aux enfants des écoles élémentaires publiques et privées d'assister à un spectacle entre octobre 2025 et juin 2026,
CONSIDERANT que cette initiative a pour objectif de permettre à chaque enfant d'assister au moins une fois dans l'année à une représentation artistique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Emet*** un avis favorable à la participation financière communale de 5 € par enfant des écoles publique et privée des classes maternelles et élémentaires.

- ***Dit que*** la dépense sera imputée au budget communal 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN
Côtes-d'Armor